

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 26 NOVEMBRE 2019 À 18 H 30
À LA MAISON DE NUITS À NUITS-SAINT-GEORGES

PRÉSENTS : **PRÉSIDENT** : Christophe LUCAND.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SÉRAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Claude RÉMY, Bernard BOBROWSKI, Jean-Marc BROCHOT, François MARQUET, Jean-Claude BELLINI, Lionel PAULIN, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Pierre GALTIE, Ludovic MILLE, Dominique VÉRET, Gilles CARRÉ, Yves COGNET, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, Gilbert RIGAUD (en remplacement de André ARZUR), Pascal BONVALOT, Didier GUILLEMARD, Bernard MOYNE, Marie-Josèphe VACHET, Yves STIEFVATER, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Christian HOQUET, Sylvaine BILLOTTE, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Jean-Luc ROBIOT, Alain CARTRON, Josiane MICHAUD, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VÉDRENNE, Rémi VITREY, Alain FORNEROL, Ghislaine POSTANSQUE, Nicole GENEVOIX, Jocelyne FINCK, Hervé RENARD, Umberto CHETTA, Christian ROUSSEL, Jean-Louis LEXTREY, Aleth DÉTOT, Muriel MONIER, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Gilles GADESKI, Alexandre GARNERET, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Sylviane PAUL-MONCEAUX, Christian PARIS, Pascal GRAPPIN, Isabelle CHAPUILLOT-CATTIER, Bernard GROS (en remplacement de Maurice CHEVALLIER), Claude CHARLES.

EXCUSÉS : Thomas CAGNIANT, Gérard FRICOT, Léonard DILLENCHNEIDER, Danielle BÉLORGEY, Michel PERSONNIER, André ARZUR, Jean-François COLLARDOT, Sophie GALLOIS, Anne SEGUIN, Mary QUINTALLET, Gilles MALSERT, Jean-Claude ALEXANDRE, Hervé TILLIER, Alain TRAPET, Pierre LIGNIER, Pierre-Alexandre PRIVOLT, Marcel JOBARD, Maurice CHEVALLIER.

POUVOIRS : Léonard DILLENCHNEIDER a donné pouvoir à Dominique VÉRET.

Danielle BÉLORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRÉ.

Jean-François COLLARDOT a donné pouvoir à Claude CHARLES.

Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Bernard MOYNE.

Anne SEGUIN a donné pouvoir à Marie-Josèphe VACHET.

Gilles MALSERT a donné pouvoir à Jean-Paul SÉRAFIN.

Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Olivier BAYLE.

Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

PRÉSENTS POUR L'ADMINISTRATION : Jérôme ZACCHIA, DGS, Ludovic BOURDIN, et Ronan DURAND, DGAs ; Isabelle RIGONI et Sabine SENTERRE, Secrétariat général.

Monsieur le Président procédait à l'appel nominal.

Monsieur BOBROWSKI était désigné secrétaire de séance.

Les comptes rendus des séances du Conseil communautaire du 29 octobre et les relevés de décisions du Bureau communautaire du 12 novembre étaient approuvés à l'unanimité.

PRÉSENTATIONS

- **Plan de circulation autour de Gevrey-Chambertin lors de la Saint-Vincent 2020** : Intervention de Monsieur Denis MARCHAND, Président de la commission sécurité, et de Madame Florence HERESZTYN-MAZZINI, Vice-Présidente. Le plan joint au présent compte rendu était présenté en détail.
- **Étude comparative de la collecte des recyclables sur le territoire communautaire** : En vue d'une délibération lors du prochain Conseil communautaire du 17 décembre, Monsieur TOUBIN présentait les conclusions de l'étude exposées dans le diaporama joint au présent compte rendu. Il ressort des échanges qui s'engageaient à la suite de cette présentation que le scénario de gestion mixte des recyclables (cf. page 7) retenu par le Conseil d'exploitation est le plus pertinent. Le planning prévisionnel envisagé retient la date du 1^{er} janvier 2022 pour sa mise en œuvre. La délibération à venir sera présentée en ce sens.

DÉLIBÉRATIONS

C/19/191 - OBJET : ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT PROJET DE PÉRIMÈTRE ET STATUTS DU FUTUR SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA DHEUNE

Monsieur RÉMY présentait ce projet de délibération qui annule et remplace la délibération C/19/150 du 24 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

C/19/192 - OBJET : EAU POTABLE – AVENANT N° 2 AU TRAITÉ POUR L'EXPLOITATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE PREMEAUX-PRISSEY

Monsieur RÉMY présentait ce projet de délibération.

Adoptée à l'unanimité moins une abstention.

C/19/193 - OBJET : EAU POTABLE – AVENANT N° 3 AU CONTRAT POUR L'EXPLOITATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DES COMMUNES DE MEUILLEY, CHAUX, MAREY-LÈS-FUSSEY, FUSSEY ET MAGNY-LÈS-VILLERS

Monsieur RÉMY présentait ce projet de délibération.

Adoptée à l'unanimité.

C/19/194 - OBJET : EAU ET ASSAINISSEMENT – CONTRACTUALISATION PLURIANNUELLE 2019-2021 AVEC L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE ET CORSE

Monsieur RÉMY présentait ce projet de délibération.

Adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.



CLIMATS DU
VIGNOBLE DE
BOURGOGNE
L'HERITAGE MONDIAL

C/19/195 - OBJET : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Président présentait le projet de délibération.

Adoptée à l'unanimité.

C/19/196 - OBJET : VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Monsieur le Président présentait le projet de délibération.

Adoptée à l'unanimité.

C/19/197 - OBJET : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE ET SPORTIVE - ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Madame POSTANSQUE présentait le projet de délibération.

Adoptée à l'unanimité.

C/19/198 - OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT, À TEMPS NON COMPLET, POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - RESTAURANT SCOLAIRE DE NUITS-SAINT-GEORGES

C/19/199 - OBJET : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL – DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - RESTAURATION SCOLAIRE

Madame DUREUIL présentait ces 2 projets de délibération.

Adoptées à l'unanimité.

C/19/200 - OBJET : FIXATION DU MONTANT DÉFINITIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE TAXE PROFESSIONNELLE – ANNÉE 2019

Monsieur SEGUIN présentait le projet de délibération.

Il exposait que le rapport de la CLECT sur lequel est fondé le calcul des ACTP a été adopté par 49 communes sur 55.

Monsieur GARNERET faisait part de son désaccord concernant les modalités de calcul retenues à la suite de la dissolution du SIVOS qui gérait le gymnase Jérôme GOLMARD. Il souhaiterait que l'emprunt ayant servi à l'achat du parking ne soit pas retenu dans ce calcul.

Monsieur le Président rappelait que le débat a déjà eu lieu dans les Conseils municipaux et qu'à plusieurs reprises par le passé ce mode de calcul a déjà été retenu, que revenir sur ce principe créerait un précédent et une injustice au regard de ces éléments passés.

Monsieur GRAPPIN bien que d'accord sur la problématique posée reprend l'exemple de la dissolution du Syndicat des sports de Vougeot il y a quelques années, est-ce que l'on reviendra sur le calcul des ACTP alors retenu à l'époque si l'on retient ce nouveau mode de calcul ?

Monsieur CARTRON évoque la même difficulté avec le site de Saule Guillaume dont l'emprunt est compris dans le calcul des AC de la commune de Premeaux-Prissey alors qu'il est remboursé depuis longtemps.

Pour Monsieur POULLOT il aurait fallu que le parking soit acheté par la Communauté de communes.

À l'issue de ces échanges, la délibération était adoptée par 59 voix pour, 2 contre et 13 abstentions.

C/19/201 - OBJET : BUDGET SERVICE COMMUN SCOLAIRE – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2019

Monsieur SEGUIN présentait le projet de délibération.

Adoptée à l'unanimité.

C/19/202 - OBJET : BUDGET GEMAPI – CLÔTURE DU BUDGET AU 31/12/2019

Monsieur SEGUIN présentait le projet de délibération.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président rappelait l'invitation qui a été envoyée à chacun pour la fête de fin d'année de l'Amicale des Grands Crus, l'association du personnel, ce samedi 30 novembre. Cette fête est co-organisée avec la Communauté de communes pour une cérémonie de mise à l'honneur des médaillés du travail et départs en retraite de l'année.

Prochaine réunion du Bureau Exécutif : mardi 3 décembre à 18h15.

Prochain Conseil communautaire : mardi 17 décembre à 18h30 à Gevrey-Chambertin, avec une intervention de Stephen LOUREIRO.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président invitait chacun à se retrouver autour du verre de l'amitié.

La séance était levée à 20h30.